

La note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017 définit l'épreuve orale du diplôme national du brevet. Afin de tenir compte des recommandations formulées par ce texte officiel, tout en conservant une liberté reconnue à chaque établissement scolaire et aux équipes pédagogiques, les dispositions suivantes ont été arrêtées « sous l'autorité du chef d'établissement ».

I. Date de l'épreuve :

L'épreuve orale se déroulera le vendredi 09 juin 2023.

Chaque candidat recevra une convocation individuelle à l'épreuve, établie par la cheffe d'établissement, environ quinze jours avant cette date.

Les choix du sujet et du type d'épreuve (en individuel ou en groupe) devront être effectués pour le jeudi 4 mai 2023, délai de rigueur.

Au-delà de cette date, le sujet présenté, obligatoirement seul, sera imposé. Aucun changement ne sera accepté après le mercredi 10 mai 2023.

II. Préparation de l'épreuve

L'épreuve orale est la soutenance, c'est-à-dire la présentation d'un projet choisi par le candidat et mené en cours ou au sein de l'établissement parmi :

- **Les E.P.I.** étudiés avec les enseignants de la classe de 5^{ème}, 4^{ème} ou de 3^{ème}, enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4.
- **Le parcours Avenir, PA** (il ne s'agit pas d'une restitution du stage d'observation de 3^{ème} mais de l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle).
- **Le parcours d'éducation artistique et culturelle, PEAC**
- **L'histoire des arts (œuvre étudiée dans une discipline), HDA**
- **Le parcours Citoyen**
- **Le parcours d'éducation à la santé**

Cette épreuve orale n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais **sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.**

Le candidat peut présenter ce qu'il a réalisé grâce à une production sous forme de projection, d'enregistrement, de réalisation numérique, etc. mais cette réalisation concrète ne peut se substituer à l'exposé oral. **Il s'agit uniquement d'un support illustrant la présentation mais il ne sera pas évalué.**

III. Modalités de l'épreuve

Les candidats peuvent **choisir** de présenter l'épreuve :

- **Seul** : le candidat présente alors un exposé de 5 minutes suivi d'un entretien avec le jury de 10 minutes (épreuve d'une durée totale de 15 minutes).
- **En groupe de deux élèves, pour les E.P.I.**, les candidats présentent un exposé de 10 minutes suivi de 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle (épreuve d'une durée totale de 25 minutes).
- **Les parcours ne peuvent pas être choisis en groupe**, au vu de leur caractère personnel.

IV. Notation

L'épreuve est notée sur 100 points, en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; les points sont répartis ainsi :

- 50 points pour la maîtrise de l'expression orale,
- 50 points pour la maîtrise du sujet présenté.

Compétences à mettre en œuvre dans la préparation et/ou lors la prestation orale	
a. Maîtrise de l'expression orale	
S'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire	
Exprimer ses sensations, ses sentiments, formuler un avis personnel à propos d'une œuvre ou d'une situation en visant à faire partager son point de vue	
Employer un vocabulaire précis et étendu	
Participer de façon constructive à des échanges oraux	
Participer à un débat, exprimer une opinion argumentée et prendre en compte son interlocuteur	
Percevoir et exploiter les ressources expressives et créatives de la parole	
S'approprier et utiliser un lexique spécifique au contexte	
b. Maîtrise du sujet présenté	
Concevoir, créer, réaliser	
Mettre en œuvre un projet	
Analyser sa pratique, celle de ses pairs	
Porter un regard critique sur sa production individuelle	
Argumenter une critique adossée à une analyse objective	
Construire un exposé de quelques minutes	
Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués	
Mobiliser des outils numériques (selon la pertinence lors de la préparation du sujet).	

La note obtenue ne sera connue par les candidats qu'au moment des résultats du DNB en juillet 2023.

V. Deslandes, O. Waguette,
V. Berwick, professeure coordinatrice pour l'oral du DNB